

Contre l'extradition vers la Chine. Contre la répression de la volonté des citoyen-nes de défendre Hong Kong.

14 juin 2019



Dans le cadre des mobilisations actuelles, une pétition mondiale a été lancée par la coalition hongkongaise Civil Human Rights Front (CHRF) qui regroupe l'ensemble des organisations se battant pour la démocratie.



La voix des citoyen-nes de Hong Kong contre les changements apportés à la "loi contre l'extradition" sont fortes et claires, et la volonté du peuple ne peut être étouffée.

Carrie Lam Cheng Yuet-ngor, Cheffe de l'Exécutif de la Région Autonome Spéciale de Hong Kong, devrait non seulement retirer l'amendement, mais aussi démissionner et reconnaître qu'une infraction a été commise.

Si les partis pro-gouvernementaux et le gouvernement lui-même veulent imposer la loi sur l'extradition, non seulement cela affectera le système judiciaire de Hong Kong, mais cela ruinera également la réputation de Hong Kong comme ville internationale.

La loi actuelle sur l'extradition a été adoptée par le Conseil législatif il y a plus de 20 ans et exclut expressément la Chine.

Il ne s'agit pas d'une lacune, comme le prétend le Gouvernement, mais plutôt d'une protection contre l'absence en Chine de droits humains et l'incompétence du système judiciaire et du droit pénal chinois.

La proposition actuelle signifie que le/la Chef.fe de l'Exécutif peut contourner le Conseil législatif, en lui donnant le droit exclusif de décider de l'extradition et des détails de l'extradition. La fonction du Conseil législatif de suivi des affaires d'extradition ne serait donc plus assurée.

En outre, le projet de loi sur l'extradition n'offre pas une protection juridique suffisante aux suspect.es,

car la Cour peut approuver l'extradition sur la seule base de preuves superficielles.

Le seuil légal est très bas et le rôle de la Cour en matière d'examen et de refus de l'extradition est très limité.

Si l'amendement est adopté, non seulement un grand nombre de questions juridiques resteront non-résolues, mais cela pourrait provoquer encore plus de problèmes.

Hong Kong, une ville qui vit selon le principe de l'État de droit, est maintenant face à une crise juridique imprévue.

Le "style chinois de poursuite judiciaire", met la peur au ventre du peuple de Hong Kong.

Les tribunaux chinois ont le droit d'annoncer les détails d'un procès la veille au soir, ou même 30 minutes avant sur le réseau social Weibo.

Le site Web officiel du système judiciaire ne publie jamais de documents.

Les accusé.es se voient refuser les droits élémentaires de rencontre avec les avocats de la défense, d'être face à un jury indépendant et à la publicité des débats.

Le sort infligé à Liu Xiaobo et Wang Quanzhang Quanzhang, deux militants chinois des droits humains, sont des exemples de ce que permettent les "poursuites judiciaires à la chinoise". Comment peut-on faire confiance au système juridique d'un pays sans justice et sans démocratie ?

L'opposition à la modification de la "loi sur l'extradition" est une urgence. Civil Human Rights Front appelle tous/toutes les citoyen.nes à défendre les droits humains et à prendre conscience des mauvais tours joués par le gouvernement et les partis pro-gouvernementaux.

À ce stade, nous avons besoin non seulement que les citoyens de Hong Kong s'élèvent contre cet amendement, mais aussi que des citoyen.nes du monde entier cosignent cette pétition.

Toutes et tous contre la répression par le Parti communiste chinois.

La volonté des citoyen.nes ne peut être réprimée.

Défendons toutes et toutes Hong Kong !

Traduction en français non relue par les organisations initiatrices

Lire aussi : [Signatures de la pétition, via la version originale mise en ligne sur change.org](#)

- [Emplacement : réINVENTER le syndicalisme > A l'international > Actualités internationales >](#)
- [Adresse de cet article :](#)
<https://solidaires.org/Contre-l-extradition-vers-la-Chine-Contre-la-repression-de-la-volonte-des>